Date de création : 24/01/97
Date de révision : 19/09/02

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Norme*
T01 - 102/12/92

**Etiquetage Hygiène et Sécurité**
Renferme : Hydrogénosulfate de sodium >10%
symbole(s) : C- Corrosif
phrases de risques : R34, R37
conseils de prudence : S1/2, S26, S36/37/39, S45

☒ concerné
☐ non concerné

**Raison sociale :** EUROCHIMIC - SOCHIPHARM
Adresse : ZI, rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63
Télécopie : 03.86.87.35.35

## 1. Identification du produit

1.1 Désignation commerciale : **NOVO WC POUDRE** **Code : NWPOU**

1.2 Fournisseur :
☒ Fabricant
☐ Importateur
☐ Vendeur
Service à contacter : LABORATOIRE

1.3 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Détartrage des cuvettes de wc.

1.4 Autres données :

## 2. Composition/informations sur les composants

-Préparation :

-Composants apportant un danger : Hydrogénosulfate de sodium >10%.

-Impuretés présentant un danger :

-Autres données :

## 3. Identification des dangers

Inhalation : Irritation des voies respiratoires (gorge douloureuse, toux).
Ingestion : Gorge douloureuse. Peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhées.
Contact avec la peau : Rougeur, douleur. Provoque de graves brûlures.
Contact avec les yeux : Rougeur, douleur. Vision brouillée. Risque de lésions oculaires graves.

# 4. Premiers secours

4.1 Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin dans le cas d'irritations persistantes.
4.2 Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Consulter si nécessaire un ophtalmologue.
4.3 En cas d'inhalation : Amener le patient à l'air libre. Mettre au repos. Emmener le patient à l'hôpital.
4.4 En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Recours immédiat à l'assistance médicale.
Vêtements souillés : Les retirer et les réutiliser après décontamination.

# 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction : Ininflammable et inexplosible en l'état.
- recommandés : Refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau.
- contre-indiqués :

5.2 Dangers spécifiques : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Peut dégager de la chaleur et des fumées nuisibles.
5.3 Méthodes particulières d'intervention :
5.4 Protection des intervenants : Porter un équipement de protection adéquat.

# 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
6.3 Méthodes de nettoyage : Ramasser en évitant les poussières. Récupération des déchets en fûts de polyéthylène spécifiques et étiquetés à remettre à un récupérateur agréé. Laver abondamment à l'eau la zone contaminée.

# 7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation :
- Mesures techniques : Fermer les emballages après utilisation.
- Précautions : Soupoudrer en évitant la formation de poussières.
- Conseils d'utilisation : Ne pas mélanger à d'autres substances.

7.2 Stockage :
- Mesures techniques : Bacs de rétention.
- Conditions de stockage : Conserver dans un local sec, à l'abri de l'humidité.
- Matières incompatibles : Substances basiques notamment eau de javel.
- Matériaux recommandés : Polyéthylène.
- Matériaux déconseillés : Métalliques.

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Mesures d'ordre technique : Respecter les mesures du paragraphe 7.
8.2 Paramètres de contrôle :
8.3 Equipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire : Masque anti-poussières.
- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (pvc, néoprène).
- Protection des yeux : Lunettes de protection à bords latéraux.
- Protection corporelle : Vêtements de protection.

Prévoir à proximité des postes de travail un poste d'eau (douche et fontaine oculaire).

# 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Etat physique :
- Forme : Poudre.
- Couleur : Blanche.
- Odeur : Pin.

9.2 Valeur du pH : pur : 1,7 ± 0,2
9.3 Température de décomposition : Non mesurée.
9.4 Point d'éclair : non applicable.
9.5 Température d'auto-inflammation : non applicable.
9.6 Caractéristiques d'explosivité : Non applicable.
9.7 Pression de vapeur : Non applicable.
9.8 Densité de vapeur : Non applicable.
9.9 Masse volumique : 1,500 ± 0,005 g/cm3 à 20°C.
9.10 Solubilité : Totale dans l'eau.
9.11 Coefficient de partage n-octanol/eau : non mesuré.

# 10. Stabilité et réactivité

10.1 Stabilité : Stable si 10-2 respecté.
10.2 Conditions à éviter : Humidité.
10.3 Matières à éviter : Métalliques, basiques (eau de javel notamment)..
10.4 Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

# 11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë :
11.2 Effets locaux : Provoque des brûlures cutanées et oculaires.
11.3 Sensibilisation :
11.4 Toxicité chronique :
11.5 Toxicité à long terme :
11.6 Effets spécifiques : Risque de lésions oculaires graves si le patient n'est pas soigné rapidement (rinçage immédiat et prolongé).

## 12. Informations écologiques

12.1 Mobilité :
12.2 Persistance/dégradabilité :
12.3 Bioaccumulation :
12.4 Ecotoxicité :
12.5 Autres :Les agents tensio actifs sont biodégradables à plus de 90%.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Ne rejeter que de petites quantités fortement diluées. Ces déchets étant considérés comme déchets industriels banals, leur collecte peut être effectuée par la commune elle-même (ou par un district ou syndicat de commune) ou par une entreprise privée avec laquelle un marché est passé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

☒ **Non concerné** ☐ **Concerné**

| | ADR/RID Routier/ferroviaire | I.M.D.G Maritime | OACI Aérien |
|---|---|---|---|
| N° ONU,UN/ID | | | |
| Désignation officielle | | | |
| Classe | | | |
| Groupe d'emballage | | | |
| Etiquette | | | |
| N° de code danger | | | |

| | | |
|---|---|---|
| **IMDG** | Quantités limitées : | |

| IATA | Instructions d'emballage | Quantité maximale par colis : |
|---|---|---|
| **Avion passager et cargo :** | Qté limitée : | |
| | | |
| **Avion cargo :** | | |

## 15. Informations réglementaires

R34 : Provoque des brûlures.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
S(1/2) : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. Autres informations

Formule déposée au centre anti-poisons de Nancy. Tél : 03.83.32.36.36.